

**DELIBERATION N° 2026-04
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE VARENNES-LES-NARCY**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

Date de convocation : 02 Mars 2026

SEANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le six mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la Commune, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire.

La séance a été publique

Présents : M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Serge BULIN, M. Philippe PLANCHARD, M. Damien GAILLETON, Mme Christine LEBON, M. Julien BONETTI, M. Philippe GRILLOT, Mme Christelle DE FIGUEIREDO, M. Jean-Louis FONTAINE, Mme Elisabeth GATARD, M. Cyrille MARLE,

Absents excusés : M. Luc PLANCHARD

Absents : M. Pascal BIZOUARNE
M. Loïc LAUBIER

Secrétaire de séance : M. Serge BULIN

Objet : Installation d'antennes dans le cadre du déploiement de la télé relève

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Nièvre Numérique par l'intermédiaire de la Société AXIONE, a été approché pour l'installation d'antenne de télé relève sur des bâtiments communaux de la commune.

Nièvre numérique déploie un réseau de communication électronique bas débit en technologie loRa sur l'ensemble du territoire de la Nièvre afin d'apporter des services de connectivités de type IOT (objets connectés) au bénéfice des collectivités et entreprises nivernaises.

Après divers échanges, les lieux les mieux adaptés seraient l'église et la mairie.

L'installation des antennes relais permettrait notamment la relève à distance des consommations d'eau.

Ces implantations sont soumises à l'obtention de conventions d'occupation qui précisent les modalités des conditions d'installation et de maintenance ainsi que du remboursement des frais d'électricité occasionnés par les objets connectés, par Nièvre Numérique.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil Municipal :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'implantation en hauteur d'équipement de télé relève sur les deux bâtiments communaux.

Le conseil municipal vote : à l'unanimité

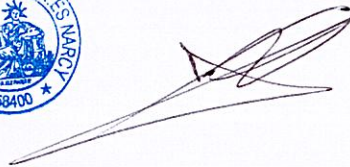
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de Varennes-les-Narcy

Fait et délibéré en Mairie les, jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,
Serge BULIN



Le Maire,
Alain BAUGET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.